



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Entreprises: Vosges

Question écrite n° 36405

### Texte de la question

M Gerard Welzer attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur le sort des salaires de l'usine Peaudouce de La Forge-de-Thunimont dans les Vosges. Les 94 salaires qui ont conserve leur emploi dans cette usine sont en effet tres inquiets a la suite de l'information parue selon laquelle Peaudouce avait ete vendue a un groupe suedois. Les salaires de cette entreprise souhaitent que M le ministre obtienne des garanties que le Gouvernement a sollicitees du groupe acheteur de Peaudouce pour le maintien des 94 emplois a La Forge-de-Thunimont. Il lui demande une reponse rapide et precise afin de rassurer les 94 personnes angoissees qui ne connaissent pas le sort de leur travail.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a autorise, le 28 mars 1988, l'acquisition de la societe Molnlycke, filiale specialisee dans les produits d'hygiene du groupe papetier suedois Svenska Cellulosa. Dans le secteur de l'hygiene infantile, il n'existe pas d'entreprise francaise susceptible d'etre un pole de regroupement de la taille necessaire pour rivaliser avec les societes multinationales americaines. Le groupe Boussac Saint-Freres a trouve pour Peaudouce le meilleur partenaire europeen possible. Molnlycke et Peaudouce se hisseront ensemble au premier rang europeen pour l'hygiene jetable. L'operation presente notamment des synergies territoriales, car Molnlycke est surtout presente en Europe du Nord et Peaudouce est bien implantee dans le Sud. Au plan industriel, Molnlycke s'est engagee a augmenter progressivement l'effort de recherche et de developpement en France (25 millions de francs en 1987) et a essayer d'elever la proportion francaise de son approvisionnement en pate a papier (25 p 100 en 1987) dans la mesure ou les imperatifs de qualite et de prix seront reunis. Au plan social, apres la restructuration intervenue fin 1987, a l'usine de Thunimont, Il n'existe aucun plan prevoyant des procedures de licenciement collectif en 1988. L'arrivee de Molnlycke dans le capital de Peaudouce ne saurait etre, en elle-meme, une source de surcapacite de production. Toutes les usines sont actuellement necessaires a l'activite de Peaudouce et Molnlycke n'a pas l'intention de fermer l'un des sites repris en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Welzer Gérard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36405

**Rubrique :** Pharmacie

**Ministère interrogé :** industrie, PTT et tourisme

**Ministère attributaire :** industrie, PTT et tourisme

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 668

**Réponse publiée le** : 2 mai 1988, page 1890